

Paris, le 6 juillet 2021

Communiqué de presse

« **Diversité en entreprise : comment aller plus loin ?** »

Élisabeth Moreno, ministre déléguée auprès du Premier ministre chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances, et François Gay-Bellile, PDG de Coca-Cola European Partners France (CEP) échangent sur comment les entreprises peuvent contribuer à faire progresser la diversité et l'égalité des chances.

- Coca-Cola en France a tenu ce matin sa conférence-débat OPEN sur la thématique « *Diversité en entreprise : comment aller plus loin ?* », animée par Marie Drucker, en présence d'Élisabeth Moreno, ministre déléguée auprès du Premier ministre chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances, de Marie-Sophie Pawlak, Présidente-fondatrice d'Elles bougent, et de François Gay-Bellile, Président-directeur général de CEP France.
- La question de la diversité en entreprise constitue une priorité pour Coca-Cola en France, qui depuis plusieurs années mène plusieurs actions concrètes pour promouvoir la diversité et l'égalité des chances et engager ses collaborateurs autour de ses valeurs d'inclusion et d'égalité.
- À cette occasion, en partenariat avec Harris Interactive, les résultats d'une enquête sur les attentes des Français vis-à-vis des entreprises en matière de promotion de la diversité ont été dévoilés.

De fortes attentes des Français envers les entreprises

À l'occasion de cette conférence-débat, Harris Interactive a mené une enquête relative aux attentes des Français envers les entreprises vis-à-vis de la promotion de la diversité et de la lutte contre les discriminations.

Il apparaît clairement que les Français font confiance aux entreprises pour agir pour l'inclusion et contre les discriminations : 75% estiment que leur rôle est important et plus de la moitié pensent que leur rôle doit être accru.

Derrière la notion générale de diversité, les Français priorisent principalement la diversité femmes/hommes, d'âge et selon le handicap. Les plus jeunes estiment davantage que leurs aînés qu'il est prioritaire pour les entreprises de développer la diversité selon le lieu de résidence, selon le pays d'origine, selon l'orientation sexuelle ou encore selon la religion.

François Gay-Bellile, PDG de Coca-Cola European Partners France :

« Nous nous engageons pour la promotion de l'égalité des chances d'abord parce que c'est une cause juste et une attente forte de nos collaborateurs, un vecteur de leur motivation et de leur engagement. Nous nous engageons aussi parce que c'est un cercle vertueux, sur le plan humain comme sur le plan économique, à l'échelle de l'entreprise comme à l'échelle de la société : des salariés engagés, des individus différents, c'est aussi plus de créativité, d'innovation, et donc plus de performance pour l'entreprise. »



Des engagements forts et des résultats concrets chez Coca-Cola en France

L'entreprise s'engage depuis plus de 15 ans en faveur de la parité, de la diversité, et de la promotion de l'égalité des chances.

En matière d'égalité femmes-hommes, de nombreuses initiatives ont été mises en place concernant la gouvernance, l'insertion professionnelle, le coaching, le mentoring et l'accompagnement de carrières, mais aussi la lutte contre les biais et les stéréotypes. 47% des managers de CCEP sont des femmes et l'entreprise a obtenu la note de 99/100 à l'Index Égalité Femmes-Hommes en 2021.

Par ailleurs, depuis plus de 15 ans, l'entreprise s'engage pour l'insertion professionnelle des jeunes des quartiers prioritaires au travers du PAQTE Quartiers. Dès le début des années 2000, l'entreprise a mis en place le programmes « Passeport vers l'Emploi » avec 30 000 jeunes bénéficiaires depuis sa création. Le nombre de jeunes en alternance issus des quartiers politique de la ville a progressé de 25%.

Élisabeth Moreno, ministre déléguée auprès du Premier ministre chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances, déclare : « Les combats pour



l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que l'égalité des chances supposent la mobilisation de l'ensemble des acteurs de notre société. Je me réjouis qu'une grande entreprise, telle que Coca-Cola European Partners France, s'engage si concrètement pour faire de l'égalité non plus un slogan mais bien une réalité tangible. J'ai l'intime conviction que ce sont les entreprises citoyennes et responsables qui seront demain les plus attractives et les plus compétitives. Menons ensemble ces combats qui nous rassemblent et qui tirent notre société vers le haut ! ».

A propos de Coca-Cola European Partners France

Coca-Cola European Partners France, filiale française de Coca-Cola Europacific Partners (CCEP), est le principal producteur et distributeur de boissons rafraîchissantes sans alcool en France. CCEP France assure la fabrication, la commercialisation et la distribution des boissons de The Coca-Cola Company (Coca-Cola Goût Original avec ou sans sucres, Coca-Cola light taste, Sprite, Fanta, Fuze Tea, Minute Maid, Powerade, Tropic ...) ainsi que la distribution d'autres boissons (Ocean Spray, Capri-Sun et Monster) en France. Coca-Cola Europacific Partners est le premier embouteilleur Coca-Cola indépendant au monde.

Pour en savoir plus : <https://www.cokece.fr/> ; suivez-nous sur Twitter : https://twitter.com/CocaColaEP_FR

Aujourd'hui, Coca-Cola en France est représentée par deux entreprises, filiales de 2 groupes distincts et indépendants, qui collaborent étroitement : Coca-Cola France qui définit la stratégie de développement des marques de The Coca-Cola Company et Coca-Cola European Partners France, filiale de Coca-Cola Europacific Partners qui produit, distribue et commercialises ces produits.

Contact presse

Paola Grondin-Duboscq

Paola.grondin-duboscq@plead.fr

06.07.49.65.90